

Arrêté de fermeture de l'église

Le maire de la commune de SAILHAN

Suite à la pandémie de Coronavirus ou COVID-19, le maire de Sailhan pour éviter tous risques de contaminations et de propagations du virus

ARRETE

Article1 L'église sera fermée au public à compter du jeudi 05 novembre 2020 pour une durée indéterminée.

Article2 Si nécessité d'organiser des obsèques, le protocole ministériel sera appliqué :

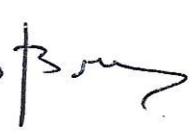
- port du masque obligatoire
- désinfection des mains
- nombre de participants limités à 30 personnes

Article3 Application immédiate de l'arrêté avec information auprès de la population sur le site internet communal (mairie-sailhan.fr) et sur les panneaux d'affichage communaux.

SAILHAN, le 05 novembre 2020



Le Maire


Didier BRUN